

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N° 04/2023

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois de mars à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 février 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI / Romain BIANCHI / Alexandra GHIGI-RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Bouabdallah LAFTAS / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Sandrine GUGLIELMINO /

ABSENTS REPRESENTES : Gracienne DODAIN par Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN par Sophie ESPOSITO / Vanessa BEAUJAUD par Catherine DINI / Nathalie DIGANI par Serge DIGANI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Sabrina DIVRY / Françoise DAMILANO par Philippe MINEUR / Kathy NICOLAS par Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Clorinde MARCONI par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTS : Philippe JANIN / Maëva THOMMERET / Stephen VIALE

Secrétaire de séance : Martine DUNOYER DE SEGONZAC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU le décret n° 2013-1137 du 9 décembre 2013, modifiant le décret du 17 octobre 2011 portant création de la Métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Considérant que les statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur, article 31, prévoient que chaque conseil municipal des 51 communes composant la Métropole dispose d'au moins un représentant au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC),

Considérant que chaque assemblée communale est appelée à désigner un représentant titulaire, et un représentant suppléant, afin d'assurer une continuité de représentation au sein de cette commission,

Après en avoir délibéré et procédé au Vote, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant de l'assemblée municipale, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Sont désignés :

- Monsieur Robert NARDELLI en qualité de délégué titulaire,
- Madame Alexandra RUSSO en qualité de déléguée suppléante

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 03 mars 2023

Le Maire, Robert NARDELLI



Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 06/03/2023

Affichage en mairie le : 07/03/2023